



**VILLE DE CHAMPLITTE**

TÉLÉPHONE 03 84 67 64 10

Fax 03 84 67 63 52

E-mail : mairie.champlitte@wanadoo.fr

# Conseil Municipal

Réunion du Vendredi 27 Juin 2011

*L'an 2011, le vingt sept juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLITTE s'est réuni à la Salle Polyvalente de CHAMPLITTE sous la présidence de Gilles TEUSCHER, Maire.*

Etaient présents : Mesdames : Gautheron Martine, Simonnot Marthe.

Messieurs TEUSCHER Gilles, GERVASONI Jean, TRUCHOT Pierre, DEBELLEMANIERE Roland, ANGELOT Jean-Marc, KORNPROBST Pierre, DUPAS Philippe, MARTARESCHE Philippe, COLINET

Patrice, GODARD Daniel, LAMY Jean-Marie, BOUDOT Christian

Absents excusés : Messieurs : ESTAVOYER Jean-Luc (a donné procuration à M. Christian BOUDOT) ; VINCENT Raymond, GUILLAUME Christian (a donné procuration à M Daniel GODARD), Madame GOUSSEREY Yvonne.

## A l'ordre du jour :

- **Service Eau et Assainissement** : Rapport annuel et tarifs
  
- **ALSH** : Emplois et Tarifs juillet 2011
  
- **Gîte de groupes** : Tarifs
  
- **Chaufferie bois** : Etude de faisabilité
  
- **Occupation du domaine public** : Réglementation et tarifs
  
- **Demande de subvention**
  
- **Questions diverses**

## **SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles

L.2224-5, D.224-1 et suivants :

Considérant que le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré,

↳ prend acte du rapport sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2010.

## **PRESTATIONS DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ fixe les tarifs des prestations du service de l'eau et de l'assainissement.

## **A.L.S.H : EMPLOI et TARIFS JUILLET 2011**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

↳ décide d'ouvrir l'A.L.S.H dans les locaux de la garderie du 04/07/2011 au 29 juillet 2011 de 08H00 à 17H30.

### Jeunes (3 à 12 ans) :

(Inscriptions à la semaine ou au mois avec possibilité de prendre le repas le midi au centre. Prix du repas : + 4,50 €.

### TICKETS SPORTS (10 à 14 ans) :

(Inscriptions lors de chaque activité)

Coût de l'activité : 10,00 €

Un éducateur sportif agréé par « profession sport 70 » encadrera les ados tous les jours pour toutes les activités de 14H00 à 18H00.

↳ charge le Maire de créer pour cette période 2 postes temporaires nécessaires et l'autorise à signer les conventions à venir.

↳ fixe ainsi qu'il suit les tarifs :

Nombre d'enfants par famille	Coût pour 1 semaine (en €)	Coût Mois complet (en €)
1	50	180
2	90	320
3	120	430

### **GITE DE GROUPES : TARIFS**

En complément de la délibération du 27 Mai 2011 sur les tarifs communaux, il convient de rajouter quelques tarifs concernant la location du Gîte de Groupes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

↪ fixe à 30,00 € par étage le nettoyage du gîte.

↪ décide d'appliquer des tarifs spéciaux :

\* au-delà de 100 nuitées/séjour : remise de 5%

\* 200 nuitées et plus/séjour : remise de 10%

### **CHAUFFERIE BOIS : ETUDE DE FAISABILITE**

Dossier ajourné pour étude complémentaire

### **OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC : REGLEMENTATION et TARIFS (Terrasses)**

L'occupation désordonnée du domaine public nécessite une remise à niveau de la réglementation et du calcul de la redevance.

Une convention précisant les obligations légales relatives à la sécurité des utilisateurs et des riverains et fixant le montant de la redevance sera établie entre la commune de CHAMPLITTE et les occupants du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

↪ charge le Maire d'établir les dites conventions et fixe le montant de la redevance à 10.00 € le m<sup>2</sup>

### **REDEVANCES MUNICIPALES 2011**

En complément de la délibération du 27 Mai fixant les redevances municipales 2011, il y a lieu d'ajouter une redevance pour la Boucherie DESGREZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

↪ fixe à 50,00 €/ an l'occupation du domaine public.

## **DEMANDE de SUBVENTION**

### **« Fédération de la libre pensée de Haute-Saône »**

Le Maire donne lecture au conseil du courrier en date du 30 mai 2011 par lequel la Fédération de la libre pensée de Haute-Saône sollicite l'octroi d'une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

↪ Refuse de leur allouer une subvention.

## **DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe que suite à l'augmentation de vente d'eau pour l'année 2010, les comptes 701249 et 706129 apparaissent déficitaires pour un montant de 2 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la décision modificative N°2 sur le budget eau et assainissement.